

ZOOM DU MOIS SUITE

Une immigration choisie et... subie : le BUMIDOM

Plus d'un demi-million d'Antillais vivent en métropole en raison de la mise en œuvre, à compter des années 60, d'une politique volontaire de l'Etat français pour faire venir ces populations (cf. l'article suivant pour plus de détail).

En effet, **pendant vingt ans, de 1962 à 1982, l'Etat a organisé le départ et l'installation en métropole de Martiniquais et de Guadeloupéens ou encore de Réunionnais pour répondre aux besoins de main d'oeuvre.** Compte tenu de leur statut de nationaux, ils ont été **majoritairement embauchés dans les services publics** (Poste, RATP, Douanes...).

Cette migration s'est faite via le **BUMIDOM (Bureau pour le Développement des Migrations dans les Départements d'Outre Mer)**, créé par Michel DEBRE, alors premier ministre, le 7 juin 1963. Ce bureau fut chargé d'organiser les flux de population entre les départements d'outre-mer et la métropole. **Plus de 70.000 personnes seraient venues en métropole par le biais de ce Bureau.** Plus de la moitié (environ 37.000) sont originaires de la Réunion, 16.500 viennent de la Guadeloupe et le même nombre de la Martinique. Si au départ, les migrations ainsi favorisées étaient dictées par des **besoins de main d'œuvre**, elles ont relevées, au début des années 70 d'une **logique de peuplement**.

Cette politique a fait l'objet de remise en cause car **certains auteurs y voient une réponse de l'Etat français au risque d'indépendance de ces territoires.** Selon ces auteurs, le départ des forces vives et jeunes de ces territoires était également un moyen de faire échec aux revendications d'autonomie. Au moment où se construit cette politique, c'est-à-dire début des années 60, de nombreux peuples sont en ébullition et réclament leurs indépendances. Les populations vivent dans des situations de précarité extrême (bidonvilles, épidémies de typhoïde, manque d'eau...). **Aimé Césaire compare le départ de ces jeunes, hommes et femmes, à la traite négrière.** Il parle de « traite migratoire » et de « génocide par substitution ».

Au-delà du départ d'une grande partie des forces vives de ces territoires, les modalités de cette migration, le sentiment d'avoir abandonné ceux qui sont restés au pays, la responsabilité de subvenir aux besoins de ceux restés au « pays », ont fait peser sur les candidats à la migration un poids important, qui fait qu'**encore aujourd'hui nombre de Martiniquais, Guadeloupéens et Réunionnais ne parlent pas de cette histoire**, et ne reconnaissent pas avoir eu recours au BUMIDOM. Pour beaucoup, ce départ vers la métropole s'est avéré **être un aller sans retour**, parce que, pour une grande partie d'entre eux, les emplois occupés étaient des emplois subalternes faiblement rémunérés. Par ailleurs ces Français, venus à la demande de l'Etat pour travailler, ont été confrontés au rejet (eux comme leurs enfants), car souvent assimilés aux étrangers du fait de leur couleur de peau.

Pour aller plus loin : Film d'Antoine Léonard MAESTRATI et de Michel REINETTE, L'avenir est ailleurs (documentaire, 1h25).

Regard sur les « Domiens » installés en métropole

Lors du dernier recensement en 1999, 357 000 natifs des DOM-TOM vivaient en métropole. Ce chiffre a été multiplié par 15 en moins de 50 ans et représente près de 25 % de toutes les personnes nées aux Antilles recensées à cette date¹. L'ampleur de ces migrations des DOM vers la métropole, entre le début des années 50 et la fin des années 90, s'explique par des raisons historiques, l'Etat français y ayant pris une large part par le biais du BUMIDOM (cf. article ci-dessus) et de l'armée.

Sur les quatre DOM français, la Guyane, la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, ce sont ces trois dernières îles qui sont le plus représentées : environ 86% des natifs des DOM TOM en métropole en sont originaires. La migration martiniquaise est la plus précoce, et la plus importante jusque dans les années 90. On constate alors une inversion de la dynamique migratoire: les Martiniquais sont plus

¹ Ce qui signifie qu'une personne sur quatre née aux Antilles réside en Métropole. Lors du recensement de 1999, on compte également 535 000 personnes originaires des DOM. Par personnes originaires des DOM, on entend les personnes nées dans un DOM ainsi que les enfants dont au moins un parent est né dans un DOM, quelque soit leur propre lieu de naissance. Les « originaires » des DOM font l'objet d'une exploitation particulière du recensement depuis 1975.

nombreux à quitter la métropole qu'à s'y installer et cèdent ainsi la prééminence aux Guadeloupéens. Après la Martinique et la Guadeloupe, la Réunion est le DOM le plus représenté dans la population métropolitaine. C'est une installation plus récente, ayant connu une forte progression dans les années 70-80 pour se ralentir dans les années 90. Aujourd'hui il semble que le nombre de natifs de ces trois îles vivant en Métropole se stabilise pour différentes raisons : un marché du travail moins attractif en Métropole; une entrée plus tardive dans la vie active des jeunes ; le phénomène des premiers retours.

Les migrations en provenance des DOM ont été des migrations de travail et ont fait l'objet d'une gestion institutionnelle par l'Etat français (cf *article ci-dessus*). En découlent quelques-unes des caractéristiques suivantes :

- Une population relativement jeune mais qui a aujourd'hui une tendance au vieillissement, suite à la conjugaison de deux facteurs : le ralentissement des nouvelles arrivées ; l'arrivée à un âge plus avancé de ceux qui tentent l'aventure.
- Une migration féminine importante, notamment en Ile de France, où les femmes représentent plus de la moitié de la population originaire des DOM TOM (54%). Généralement parties pour des motifs économiques, leur taux d'activité est important : en 1999, ce dernier est nettement supérieur à celui des hommes en Ile de France (78% contre 68%).
- Une forte implantation des Guadeloupéens et Martiniquais en Ile de France (ils y représentent trois quart des natifs des DOM), qui s'explique principalement par la gestion institutionnelle dont a fait l'objet leur migration : répondant aux besoins en personnel des administrations publiques et des services de santé, beaucoup n'ont pas choisi leur région d'implantation mais se sont pliés à la répartition des besoins. Par contre, les Réunionnais, venus plus tardivement (à l'instar des originaires des Collectivités d'outre-mer), préfèrent s'installer en Province, y compris en Alsace.

Les Domiens en Alsace, quelle réalité ?

Si, comme sur le plan national, la majorité des personnes originaires des DOM vient de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, la population la plus représentée en Alsace est celle originaire de la Réunion (près de la moitié des personnes originaires des DOM soit 48,5%). Les Martiniquais et les Guadeloupéens représentent respectivement un quart et un cinquième de la population originaire des DOM en Alsace. En 1999, 9500 personnes originaires des DOM vivaient en Alsace. Si la migration originaire des DOM en Alsace a connu un pic dans les années 70² et une légère baisse dans les années 80, la dynamique est repartie dans les années 90, notamment portée par des personnes jeunes, généralement des étudiants. Une des principales conséquences de ces dynamiques migratoires est que les populations originaires des DOM en Alsace sont relativement jeunes puisque 43% de cette population avait moins de 20 ans au moment du recensement en 99. Contrairement au niveau national, la population originaire des DOM en Alsace est majoritairement masculine (55 % de la population en Alsace).

Les catégories professionnelles les plus représentées sont les employés (36,6%) et les ouvriers (46,5%). La première catégorie concerne avant tout des postes d'employés dans la fonction publique, correspondant aux politiques de migration mises en œuvre par l'Etat français³. Quant à la forte proportion d'ouvriers, elle s'explique par la forte attraction suscitée par le tissu industriel alsacien.

Sources :

VALENTIN-MARIE Claude, « Un quart des personnes nées aux Antilles vit dans l'hexagone », in *Antiane éco*, n° 52, mai 2002

HARDY-DESSOURCES René, « Originaires des Dom en Alsace : une population jeune », in *Chiffres pour l'Alsace*, n°30, décembre 2006

² Ce pic correspond alors à l'organisation de cette migration de travail gérée par les pouvoirs publics ; c'est d'ailleurs le cas des 2200 personnes comptabilisées en Alsace et arrivées avant 1980.

³ Les personnes originaires des DOM qui possèdent la nationalité française ont ainsi pu répondre aux besoins de main d'œuvre de la Métropole dans le secteur public.